EST-IL PERMIS QUE LA PRIÈRE DU VENDREDI SOIT DIRIGÉE PAR AUTRE QUE LE SERMONNEUR ?

Publié par Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz. Publié dans Prière du vendredi



Est-il permis que la prière du vendredi soit dirigée par autre que le sermonneur ?
Cheikh Abdul'Aziz Ibn Abdillah Ibn Baz

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Question :
Vendredi, le sermonneur a prononcé son sermon, une fois terminé, il y a eu l'iqama pour la prière et un homme autre que le sermonneur s'est avancé pour diriger la prière en commun. Quel est le jugement de ce qu'ils ont fait ?

Réponse :

Il n'y a rien de mal en cela, qu'un homme prononce le sermon et qu'un autre dirige la prière. Cependant, le mieux est que celui qui prononce le sermon dirige la prière, ceci est ce qu'il y a de mieux. Et si la prière est dirigée par un autre que celui qui a prononcé le sermon alors il n'y a pas de mal en cela inchaAllah.

[Fin de la réponse de Cheikh Abdul'Aziz Ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com

Source : binbaz.org.sa/noor/7590